



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 2 février 2015 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 34, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 34.

035/02-02-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à une séance ultérieure:
 - J.3 Demande de modification à l'article 10.7.2 du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle – Conditions dans l'affectation péri-urbaine
 - L.3 Adhésion au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

1. PIIA 2015-40001 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (295, rue L'Annonciation Sud)

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2015
2. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle – Dépôt de la liste officielle
3. Mandat de services professionnels pour un auditeur
4. Mandat à un auditeur pour la reddition de comptes 2014 – Recyc-Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

5. Mandat à un auditeur pour la reddition de comptes 2014 – Programme d'entretien du réseau routier local
6. Mandat à un auditeur pour la reddition de comptes – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)
7. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 68 et 70 – Résolution d'adjudication
8. 68 : travaux de modifications à l'électricité, de prolongement d'aqueduc et de desserte d'égout domestique et d'autres travaux au Camping Sainte-Véronique
9. 70 : travaux d'amélioration du réservoir élevé d'eau potable dans le secteur L'Annonciation
10. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 68 et 70 – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation
11. Travaux de remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation, secteur L'Annonciation – Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 230

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge – Nomination des membres administrateurs et représentants de la Ville
2. Réaffectation de personnel
3. Autorisation pour l'adhésion de la Municipalité de Grand-Remous à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Collecte de données et réalisation d'un plan de travail en vue de la révision éventuelle du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – Mandat professionnel
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'octroi d'un mandat professionnel pour la réalisation d'une analyse de sol de l'immeuble appartenant à la Ville situé au 900, rue Boileau
3. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'octroi d'un mandat professionnel pour la conception d'un plan d'aménagement du CSCVR, des plans et devis et la surveillance des travaux
4. Appropriation du surplus accumulé pour l'octroi d'un mandat professionnel pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du projet de construction de réseaux d'égout et autres travaux au Camping Sainte-Véronique

E AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 248 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage
2. Avis de motion – Règlement numéro 249 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture
3. Avis de motion – Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 246 modifiant le Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales
2. Adoption du Règlement numéro 247 modifiant le Règlement numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme

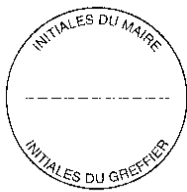
G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec la Municipalité de Lac-des-Écorces
2. Embauche d'un pompier
3. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2014
4. Dépôt du plan de sécurité incendie du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, Centre de services de Rivière-Rouge

H TRANSPORT ROUTIER

1. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat d'un réservoir de bitume avec une pompe à pression et un moteur Honda 5.5 HP
2. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Pavage du boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique
3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015 – Subvention de 74 000 \$

I HYGIÈNE DU MILIEU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Fermeture, abolition et autorisation de cession d'un tronçon de l'ancienne route 11 situé sur une partie des lots 15A et 15B du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand
2. Fermeture, abolition et autorisation de cession d'un tronçon de l'ancienne route 11 situé sur une partie du lot 16 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand
3. Demande de modification à l'article 10.7.2 du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle – Conditions dans l'affectation péri-urbaine - **reporté**
4. Mandat à une firme d'avocats – Dossier d'infraction du matricule 0033-65-1347

K LOISIRS ET CULTURE

1. Projet de commémoration du 125^e anniversaire de la mort du curé Labelle en 2016

L DIVERS

1. Aide financière à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
2. Participation au souper bénéfique de la Fondation du CHDL-CRHV du 25 avril 2015
3. Adhésion au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec - **reporté**

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

036/02-02-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Un des citoyens présents, M. Paul Lacoste, profite de l'occasion pour exprimer des félicitations à Mme Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, pour son travail, notamment, en regard à l'évènement « hommage aux bénévoles », lesquelles félicitations ont été renchériées par le conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

NOTE: *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, quittent la séance, il est 20 h 06.*

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

037/02-02-15

PIIA 2015-40001 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et au noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 295, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 49, du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-55-8228;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation de deux (2) enseignes sur le mur de façade avant du bâtiment et une enseigne sur socle, pour un total de trois (3) enseignes du commerce « L'Envol Studio Photo »;

CONSIDÉRANT que le nombre et la superficie des enseignes actuelles et proposées lors de la présente demande ne respectent pas la réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le demandeur conservera ses esquisses visuelles, mais apportera des modifications au nombre et à la superficie, afin que les enseignes à venir soient conformes aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-12 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-04/15.01.14 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 14 janvier 2015, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande selon les esquisses fournies, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

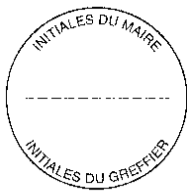
ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

038/02-02-15

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	135 366,21 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	70 876,93 \$
Comptes courants :	<u>746 303,96 \$</u>
Total :	952 547,10 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

039/02-02-15

VENTES POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales produite par la trésorière;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales soit approuvée.

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente desdits immeubles.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes, prévue le 14 mai 2015, et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

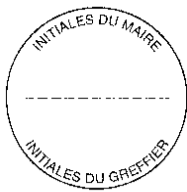
040/02-02-15

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2014, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour le même exercice, tel mandat au montant de 10 750 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
041/02-02-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

MANDAT À UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES 2014 – RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes 2014 dans le cadre du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec, tel mandat au montant de 465 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

042/02-02-15

MANDAT À UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES 2014 – PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes 2014 dans le cadre du Programme d'entretien du réseau routier local, tel mandat au montant de 575 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

043/02-02-15

MANDAT À UN AUDITEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES 2014 – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013 (TECQ)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable agréé, afin de fournir un rapport d'un auditeur indépendant pour la reddition de comptes 2014 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013, tel mandat au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

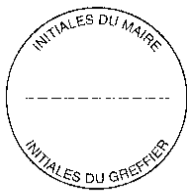
ADOPTÉE

044/02-02-15

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 68 ET 70 – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de « Financière Banque Nationale inc. » pour son emprunt par billets en date du 10 février 2015 au montant de 308 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 68 et 70. Ce billet est émis au prix de 98,33100 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

27 000 \$	1,65000 %	10 février 2016
27 800 \$	1,75000 %	10 février 2017
28 500 \$	1,85000 %	10 février 2018
29 600 \$	2,00000 %	10 février 2019
195 800 \$	2,15000 %	10 février 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

045/02-02-15

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 68 ET 70 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 308 700 \$:

- Règlement numéro 68 : 238 200 \$
- Règlement numéro 70 : 70 500 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge aura, le 9 février 2015, un montant de 310 900 \$ à renouveler sur un emprunt original de 539 100 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéro 68 et 70;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 2 200 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 308 700 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 308 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 68 et 70 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 10 février 2015.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

➤	2016 :	27 000 \$
➤	2017 :	27 800 \$
➤	2018 :	28 500 \$
➤	2019 :	29 600 \$
➤	2020 :	30 300 \$ (à payer en 2020)
➤	2020 :	165 500 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Rivière-Rouge émette, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 68 et 70, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Ville de Rivière-Rouge emprunte 308 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel d'un jour au terme original des règlements numéro 68 et 70.

ADOPTÉE

046/02-02-15

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION, SECTEUR L'ANNONCIATION – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 11 549,24 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 2 février 2015.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

047/02-02-15

Remplacée par la
résolution numéro
025/11-01-16

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE RIVIÈRE-ROUGE – NOMINATION DES MEMBRES ADMINISTRATEURS ET REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De nommer les membres administrateurs et représentants de la Ville de Rivière-Rouge au sein de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge pour une période de trois (3) ans comme suit :

Délégué : Yves Sigouin du 6 février 2015 au 5 février 2018
Délégué : André Tremblay du 6 février 2015 au 5 février 2018
Déléguée : Ghislaine Vincent du 6 février 2015 au 5 février 2018

Que les délégués nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers dudit organisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Que lesdites personnes soient autorisées à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 430/17-11-14, adoptée lors de la séance d'ajournement du 17 novembre 2014.

ADOPTÉE

048/02-02-15

modifiée par la
résolution numéro
396/19-10-15

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- M. Réjean Jutras, au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 1, à compter du 25 janvier 2015 pour une durée de plus ou moins 2 mois (en remplacement de M. Jean Létourneau);
- M. Serge Bégin, au poste temporaire de préposé aux patinoires extérieures, classe 4 échelon 2, à compter du 31 janvier 2015 jusqu'à la fin de la saison hivernale;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

049/02-02-15

AUTORISATION POUR L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a également adhéré via le décret 925-2014 à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle selon les mêmes modalités de ladite entente signée le 30 mai 2013 par les municipalités ci-dessus énumérées;

CONSIDÉRANT la résolution R-1901-375 de la Municipalité de Grand-Remous, laquelle désire adhérer à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 prévoit que toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire si elle obtient, par résolution, le consentement de la majorité des municipalités déjà parties à l'entente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT le paragraphe b) de l'article 18.1 de l'entente qui prévoit qu'une municipalité peut adhérer à l'entente existante ou à de nouvelles conditions d'adhésion dont les municipalités peuvent convenir entre elles;

CONSIDÉRANT que des modalités différentes ont été convenues entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Grand-Remous, lesquelles sont reproduites au projet d'Annexe A dûment accepté pour dépôt;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'adhésion de la Municipalité de Grand-Remous à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour ainsi qu'à son Annexe A.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

050/02-02-15

COLLECTE DE DONNÉES ET RÉALISATION D'UN PLAN DE TRAVAIL EN VUE DE LA RÉVISION ÉVENTUELLE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – MANDAT PROFESSIONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat professionnel pour la collecte de données et la réalisation d'un plan de travail en vue de la révision éventuelle du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à la firme « N. Sigouin Infra-conseils » au montant de 4 990 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 26 janvier 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

051/02-02-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DE SOL DE L'IMMEUBLE APPARTENANT À LA VILLE SITUÉ AU 900, RUE BOILEAU

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat professionnel pour la réalisation d'une analyse de sol de l'immeuble appartenant à la Ville situé au 900, rue Boileau à la firme « S.M. Environnement » au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 20 janvier 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

052/02-02-15

APPROPRIATION DU « FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) » POUR L'OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DU CSCVR, DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat professionnel pour la conception d'un plan d'aménagement du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux à M. Jean Damecour, architecte, au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à sa proposition datée du 23 janvier 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

ADOPTÉE

053/02-02-15

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat professionnel pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du projet de construction de réseaux d'égout et autres travaux au Camping Sainte-Véronique à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » au montant de 850 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 7 janvier 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 248 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 232 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

Le conseiller Denis Charette donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 248 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 249 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 249 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 250 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUR DES CHEMINS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

La conseillère Diane Gargantini donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 250 décrétant des travaux sur des chemins et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

054/02-02-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198 INSTAURANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charette lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait la lecture du règlement au cours de la présente séance conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 246 modifiant le Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 246 modifiant le Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales est reproduit au livre des règlements.

055/02-02-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199 VISANT À AIDER UN PROPRIÉTAIRE À METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait la lecture du règlement au cours de la présente séance conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 247 modifiant le Règlement numéro 199
visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique
conforme.

ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 247 modifiant le Règlement
numéro 199 visant à aider un propriétaire à mettre en place une
installation septique conforme est reproduit au livre des règlements.**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

056/02-02-15

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre
l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec la Municipalité
de Lac-des-Écorces.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente pour et
au nom de la Ville.

ADOPTÉE

057/02-02-15

EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de M. Steve Bélair à titre de pompier volontaire pour
le secteur L'Annonciation/Marchand, lequel pompier étant assujéti à une
période de probation d'un an à compter de la présente :

Que ce pompier volontaire ainsi embauché et possédant la formation de
pompier I soit rémunéré aux conditions établies pour les autres pompiers
volontaires.

ADOPTÉE

058/02-02-15

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2014

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en sécurité
incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2014 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Ville de Rivière-Rouge en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le rapport d'activités 2014, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

059/02-02-15

DÉPÔT DU PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE, CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT le projet d'installation de gicleurs du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle pour le Centre de services de Rivière-Rouge, plus particulièrement pour la clientèle du Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, l'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides demande une attestation de la Ville à l'effet que le CSSS d'Antoine-Labelle, Centre de services de Rivière-Rouge, détient un plan de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le plan de sécurité incendie du CSSS d'Antoine-Labelle, Centre de services de Rivière-Rouge, mis à jour en date du 30 janvier 2015 suite aux échanges entre M. Patrick Leduc, technicien en prévention incendie, au CSSS d'Antoine-Labelle et M. Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que ledit plan est mis à jour régulièrement par le CSSS d'Antoine-Labelle et qu'une rencontre est prévue le 26 février 2015 avec M. Leduc et son directeur, M. Mario Houle, pour discuter dudit plan et d'améliorations à y apporter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil prenne acte du dépôt du plan de sécurité incendie du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, Centre de services de Rivière-Rouge, transmis par M. Mario Houle, directeur des ressources informationnelles et des services techniques, au CSSS d'Antoine-Labelle et mis à jour en date du 30 janvier 2015.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

TRANSPORT ROUTIER

060/02-02-15

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT D'UN RÉSERVOIR DE BITUME AVEC UNE POMPE À PRESSION ET UN MOTEUR HONDA 5.5 HP

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un réservoir de bitume avec une pompe à pression et un moteur Honda 5.5HP auprès de la compagnie « Insta MIX » au montant de 5 950 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville de Rivière-Rouge et remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

061/02-02-15

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – PAVAGE DU BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT l'état actuel de la chaussée du boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT la détérioration successive d'année en année des fondations dudit boulevard;

CONSIDÉRANT que le pavage existant est en place depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT qu'un surfacage a été fait sur une partie de l'entrée du boulevard Fernand-Lafontaine en 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville demande à ce qu'un surfacage soit fait sur le boulevard Fernand-Lafontaine à partir de la montée des Lacs-Noirs jusqu'à la rue de l'École, soit sur une section du boulevard Fernand-Lafontaine qui appartient au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

062/02-02-15

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2014-2015 – SUBVENTION DE 74 000 \$

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chemins ont été réalisés sur la montée Gareau pour un montant de 74 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la montée Gareau pour un montant subventionné de 74 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

063/02-02-15

remplacée par la
résolution numéro
303/03-08-15

FERMETURE, ABOLITION ET AUTORISATION DE CESSION D'UN TRONÇON DE L'ANCIENNE ROUTE 11 SITUÉ SUR UNE PARTIE DES LOTS 15A ET 15B DU RANG SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE, DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de l'ancienne route 11, situé sur une partie des lots 15A et 15B du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, traverse la propriété de M. France Lambert et de la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert;

CONSIDÉRANT que le tronçon concerné de l'ancienne route 11 n'est pas une voie publique dont la gestion relève du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT que par l'effet de la loi, l'assiette foncière de cette ancienne route appartient de droit à la Ville de Rivière-Rouge et ne peut être aliénée à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir été préalablement fermée et abolie;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour aucun règlement de fermeture n'a été adopté;

CONSIDÉRANT que la Ville estime que le tronçon concerné a cessé d'être utilisé il y a au-delà de 50 ans alors que le ministère de la Voirie décrétrait par avis public publié à la Gazette Officielle du Québec qu'il cessait d'entretenir de larges portions de la route 11 sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge (anciennement Municipalité de Marchand);

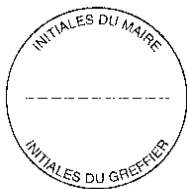
CONSIDÉRANT que M. France Lambert et la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert ne peuvent prétendre à la prescription acquisitive de cette parcelle de terrain en raison du statut privilégié que la loi accorde aux chemins publics, que ceux-ci soient utilisés ou non, et qu'en conséquence, le concours de la Ville leur est absolument nécessaire pour permettre la régularisation de leurs titres et de la situation;

CONSIDÉRANT que M. France Lambert et la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert ont donc manifesté, auprès de la Ville, leur volonté d'acquérir ce tronçon inutilisé de l'ancienne route 11, dans le but de régulariser leurs titres de propriété, en obtenant un titre bon et valide sur cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'a pas intérêt à maintenir dans le domaine public ce tronçon de l'ancienne route 11 aujourd'hui désaffecté et qu'elle estime pouvoir s'en départir à certaines conditions, en faveur desdits propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à l'adoption de la présente résolution, conformément aux prescriptions des articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'une description technique identifiant le tronçon visé par la présente résolution d'abolition et de fermeture est annexée à celle-ci pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toute fin que de droit.

Que la description technique du tronçon de l'ancienne route 11 visé par la présente résolution de fermeture et d'abolition demeure annexée à la présente résolution en annexe A, pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit.

Que la Ville, se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, ferme et abolit, à toutes fins que de droit, le tronçon de l'ancienne route 11 plus amplement décrit à l'annexe A à la présente résolution et autorise sa cession à titre gratuit en faveur des propriétaires, soit M. France Lambert et la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert, aux conditions suivantes :

- tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge des cessionnaires;
- L'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que les cessionnaires reconnaissent, acceptent et assument que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de cession du tronçon de l'ancienne route 11 identifié à l'annexe A à la présente résolution.

ADOPTÉE

064/02-02-15

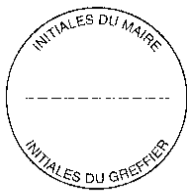
FERMETURE, ABOLITION ET AUTORISATION DE CESSION D'UN TRONÇON DE L'ANCIENNE ROUTE 11 SITUÉ SUR UNE PARTIE DU LOT 16 DU RANG SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE, DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de l'ancienne route 11, situé sur une partie du lot 16 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, traverse la propriété de la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert;

CONSIDÉRANT que le tronçon concerné de l'ancienne route 11 n'est pas une voie publique dont la gestion relève du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT que par l'effet de la loi, l'assiette foncière de cette ancienne route appartient de droit à la Ville de Rivière-Rouge et ne peut être aliénée à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir été préalablement fermée et abolie;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour aucun règlement de fermeture n'a été adopté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT que la Ville estime que le tronçon concerné a cessé d'être utilisé il y a au-delà de 50 ans alors que le ministère de la Voirie décrétrait par avis public publié à la Gazette Officielle du Québec qu'il cessait d'entretenir de larges portions de la route 11 sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge (anciennement Municipalité de Marchand);

CONSIDÉRANT que la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert ne peut prétendre à la prescription acquisitive de cette parcelle de terrain en raison du statut privilégié que la loi accorde aux chemins publics, que ceux-ci soient utilisés ou non, et qu'en conséquence, le concours de la Ville lui est absolument nécessaire pour permettre la régularisation de ses titres et de la situation;

CONSIDÉRANT que la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert a donc manifesté, auprès de la Ville, sa volonté d'acquérir ce tronçon inutilisé de l'ancienne route 11, dans le but de régulariser leurs titres de propriété, en obtenant un titre bon et valide sur cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'a pas intérêt à maintenir dans le domaine public ce tronçon de l'ancienne route 11 aujourd'hui désaffecté et qu'elle estime pouvoir s'en départir à certaines conditions, en faveur desdits propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à l'adoption de la présente résolution, conformément aux prescriptions des articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'une description technique identifiant le tronçon visé par la présente résolution d'abolition et de fermeture est annexée à celle-ci pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit;

EN CONSÉQUENCE,

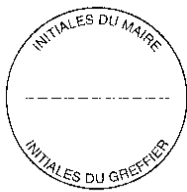
Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toute fin que de droit.

Que la description technique du tronçon de l'ancienne route 11 visé par la présente résolution de fermeture et d'abolition demeure annexée à la présente résolution en annexe A, pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit.

Que la Ville, se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, ferme et abolit, à toutes fins que de droit, le tronçon de l'ancienne route 11 plus amplement décrit à l'annexe A à la présente résolution et autorise sa cession à titre gratuit en faveur du propriétaire, soit la compagnie « 9077-2427 Québec inc. » représentée par M. Gaétan Lambert, aux conditions suivantes :

- tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge du cessionnaire;
- L'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que le cessionnaire reconnaît, accepte et assume que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de cession du tronçon de l'ancienne route 11 identifié à l'annexe A à la présente résolution.

ADOPTÉE

065/02-02-15

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER D'INFRACTION DU MATRICULE 0033-65-1347

CONSIDÉRANT que le lot plus amplement connu et désigné comme étant le lot 9-2 du rang 5 du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 0033-65-1347 (ci-après appelé la Propriété) est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une roulotte est utilisée à des fins de camping sur la Propriété depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'une maison a été construite en 2009 sur la Propriété;

CONSIDÉRANT que suite à la construction de la maison, la roulotte devait être enlevée de la Propriété ou du moins remise;

CONSIDÉRANT que malgré les avis écrits transmis et les discussions avec le propriétaire, ce dernier refuse de se conformer;

CONSIDÉRANT que la situation perdure depuis 2010;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut tolérer une contravention à ses règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la firme « Deveau, avocats », soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE

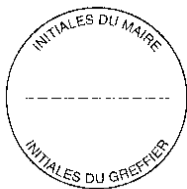
LOISIRS ET CULTURE

066/02-02-15

PROJET DE COMMÉMORATION DU 125^e ANNIVERSAIRE DU CURÉ LABELLE EN 2016

CONSIDÉRANT le projet de commémoration du 125^e anniversaire de la mort du curé Antoine Labelle qui se tiendra en 2016, lequel projet est organisé en collaboration avec la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides et d'autres organismes du milieu;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière sera acheminée à Patrimoine Canada pour les différents événements qui se tiendront au cours de l'année 2016 dans le cadre de ce projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet de commémoration du 125^e anniversaire de la mort du curé Antoine Labelle qui se tiendra en 2016.

Que la Ville offre un support technique, au besoin, lors de l'organisation des différents événements.

ADOPTÉE

DIVERS

067/02-02-15

AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) au montant de 5 000 \$ dans le cadre de la réalisation de leur projet visant, notamment, la création d'une coopérative de travailleurs touristiques et la création d'une centrale de réservation pour les entreprises touristiques locales.

ADOPTÉE

068/02-02-15

PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CHDL-CRNV

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

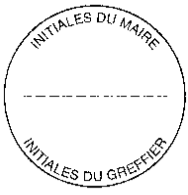
D'autoriser l'achat de 8 billets, au coût de 75 \$ chacun, ainsi qu'une commandite au montant de 725 \$, et ce, pour le souper bénéfique de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRNV) qui aura lieu le 25 avril 2015 au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, Centre de services de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation
069/02-02-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse